



Naissances :

- Arthur GOUJON, né le 20 mai 2012, au foyer de Aurélien GOUJON et de Lore PASQUET domiciliés 2, rue des Mailleries.
- Noé LELEU, né le 30 mai 2012, au foyer de Alexandre LELEU et de Lisa GOUBILLON domiciliés 11, rue de l'Espérance.



Union Sportive - USC
Assemblée Générale

Mercredi 5 septembre à 20h Salle polyvalente

Ouvert à tous - venez nombreux, l'association a besoin de bénévoles sans qui, l'USC ne peut fonctionner.

Au cours de la dernière Assemblée Générale d'Octobre 2011, j'ai informé l'ensemble des personnes présentes (une petite dizaine hors USC) de ma volonté de mettre un terme à mon mandat à la fin de l'année 2011 / 2012.

D'autres responsables de sections quitteront également l'association après de nombreuses années passées au sein de l'USC. Cependant, la plupart des sortants ont déjà trouvé leur remplaçant. A ce jour, il manque encore un responsable pour la section tennis, pour l'athlétisme et un(e) président(e).

Vous pouvez légitimement vous poser la question sur la fonction de président : la quantité de travail, le temps à consacrer, les responsabilités etc... Avec une équipe motivée et dynamique, la charge de travail n'est pas si importante que cela. Mais faute d'un(e) président(e), l'USC s'arrêtera à la rentrée de septembre 2012 et il n'y aura plus une seule activité sportive dans notre commune.

Pour avoir toute sa légitimité et vivre, une association doit obligatoirement avoir un(e) président(e). C'est pourquoi, avant d'entreprendre de nouvelles inscriptions pour la saison 2012 / 2013 (mi septembre), l'Assemblée Générale 2011 / 2012 aura lieu le mercredi 5 septembre 2012 afin de pouvoir envisager, si le quorum n'est pas atteint, une assemblée générale extraordinaire 15 jours après pour déterminer ou non la suite à donner à l'USC.

Ghislain Guyon, Président de l'USC

Si vous souhaitez vous investir, (bénévole, membre, responsable de section...) faites vous connaître auprès des membres du bureau.

- Muriel Cheriau 06.19.64.74.10 cheriau@worldonline.fr
- Ghislain Guyon 06.70.77.67.45 ghislainguyon@wanadoo.fr

Inscription: Samedi 8 septembre de 14h à 17h Halle sportive

Toutes les sections de l'USC seront présentes.

Merci de venir avec un certificat médical de moins de trois mois.



Vide Grenier 2012

Dimanche 16 septembre

Permanence d'inscription les mardi 6 et 13 septembre de 16h30 à 18h30
Salle Polyvalente

Sinon par téléphone:
Ghislain GUYON: 06.70.77.67.45
Pascal MEICHEL: 06 60 82 75 17



Plus d'info: <http://www.charentilly.com/vide-grenier>



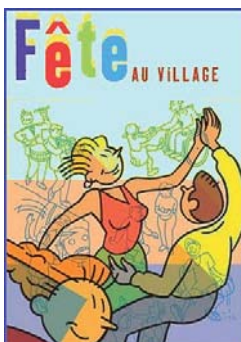
Les journées
du Patrimoine

samedi 15 et dimanche 16 septembre



Église Saint Laurent:
Ouverture au public:
dimanche de 9 h à 18 h

Manoir des Ligneriers:
Ouverture au public:
samedi de 13h30 à 18h30 & dimanche de 10 h à 18h30



Fête du village 2012
organisée par les associations
Samedi 7 Juillet

Réervations / Renseignements :
- Mr besnier 02 47 56 68 56
- Mr chesneau 06 61 46 51 12

- permanences :
dimanche 24 juin à la fête de l'école



Virades de l'Espoir pour vaincre la Mucoviscidose.
29 Septembre 2012

9h départ de la randonnée, Lancer de ballons - Chorale d'AOEDE - Vin d'honneur
20h Diner dansant (Prix 24€ au profit de la recherche)
Inscription & Réservation - 02 47 56 57 04

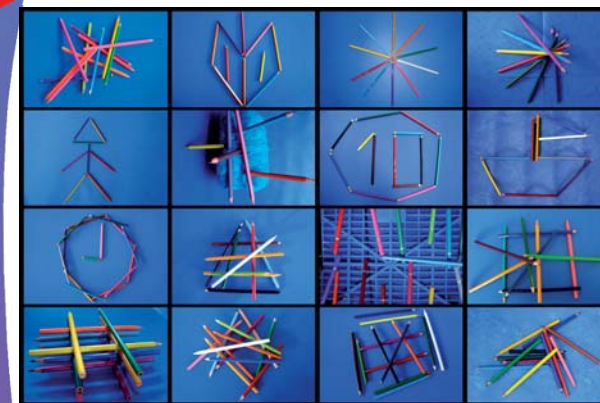


Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Charentilly

**1er Prix «Balade de l'image 2011» -
Classe de CM1**



Mosaïque créée par les élèves de CM1 à l'occasion de la Balade de l'image 2011.

L'Echo du Village

Juin 2012

INFOS PRATIQUES

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Site : www.charentilly.com

mairie@charentilly.com

Tel : 02 47 56 65 46

Fax : 02 47 56 53 56

Rédaction P.Lehagre

**Extraits de quelques décisions
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 21 Mai 2012



BUDGET PRINCIPAL 2012, MODIFICATION BUDGETAIRE 2.

Le budget principal dispose d'une opération « premier investissement nettoyage nouvelle école » pour un montant de 2 880 €. L'ensemble des dépenses s'élève à 3 183 €, il convient de réajuster le crédit de l'opération.

Considérant les travaux de démontage de la classe préfabriquée de l'ancienne école pour 8 300 € et les travaux d'édification d'un auvent au centre technique communal destiné à abriter la remorque des tracteurs pour 7 600 €, les crédits doivent être ouverts.

INFORMATION SUR LES MARCHES SOUSCRITS.

Compte rendu des signatures de travaux suivants :

- Rue de l'Espérance, en complément de la 1ère tranche : purge et pose de caniveaux pour 2 277 €.
- Parking du stade, établissement du projet pour 932 €.
- Nouvelle école, accès au restaurant scolaire et confection d'un puisard pour 4 210 €.

NOUVELLE ECOLE : MARCHÉ PUBLIC – AVENANT 2 – LOT 11 – CLOISONS – ISOLATION PLAFONDS.

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle école, un faux plafond extérieur vient se poser sous le préau. Après accord de l'architecte et du maître d'ouvrage, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant 2 lot 11 pour un montant de 3 181 €.

ACQUISITION TERRAIN DERRIÈRE LE CIMETIÈRE.

Il est exposé au conseil municipal le projet d'acquisition d'une bande de terre située derrière le mur Sud du cimetière, sur une longueur d'environ 98 mètres et une largeur de 6 mètres, l'ensemble pour une contenance d'environ 588 m². Cette parcelle de terre, après réalisation d'une bande de roulement empierrée, permettra d'assurer dans ce secteur, la liaison des rues de Bellevue et de Château Gaillard et ainsi la collecte des ordures ménagères au porte à porte par un circuit adapté.

Le propriétaire a donné son accord pour céder à la commune

à l'euro symbolique la surface concernée qui fera l'objet d'un bornage à charge de la commune ; l'exploitant n'entendant pas bénéficier de l'indemnité d'éviction.

Le Conseil municipal donne son accord à l'acquisition de la parcelle.

DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION.

Il est rappelé au conseil municipal que l'entreprise SAUR a été retenue dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la demande de permis de construire ainsi que tous les documents s'y rapportant.

COMPTES-RENDUS DES EPCI :

**Communauté de communes de Gâtine et Choissille :
Conseil communautaire du 14 mai.**

- Déchets : Le choix du traitement des ordures ménagères s'est porté pour un enfouissement au Centre de Sonzay. Différentes orientations relatives aux marchés Collecte et Tri sélectif, sont en cours de discussion.

SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS :

Au budget principal figure à l'article « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », un crédit global de 10 000 €. Il convient de déterminer les diverses subventions que la commune entend verser.

Le Conseil municipal, décide de l'attribution des subventions suivantes :

o Arbre du voyageur	100 €
o Centre de loisirs de Semblançay	300 €
o Collège du Parc, Neuillé Pont Pierre (activité cirque)	315 €
o Comité des Anciens Combattants	175 €
o Comité des fêtes	
☞ Subvention	600 €
o Comité de Saint-Vincent	200 €
o Les Fils d'Argent	300 €
o Cantine scolaire	
☞ Subvention	3 600 €
☞ Remboursement ordures ménagères	300 €
☞ Remboursement analyses bactériologiques	700 €
o Union sportive	
☞ Subvention	2 000 €
☞ Contrat éducatif municipal	300 €
☞ USEP école	650 €
o Parents d'élèves	700 €

et une aide de 684 € pour l'acquisition de mobilier. La commune prendra à sa charge la totalité de la dépense, le mobilier devenant de ce fait propriété communale.

Prochaine réunion du Conseil municipal
La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 18 Juin à 20h30 heures, salle de la mairie.



(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)

www.charentilly.com rubrique PV Conseils



Chemins de Randonnée

Attention Prudence

Il a été constaté que des véhicules à moteur circulaient trop vite sur nos chemins de randonnée.



Aussi, nous demandons à chacun de bien vouloir rester prudent afin que la sécurité de tous soit assurée.



Incivilité

Des vols de fleurs dans les jardinières de la commune ont été malheureusement constatés...



La gendarmerie a été prévenue. Vigilance.



Rappel du Facteur

Il est demandé aux habitants de faire figurer leur nom et leur numéro sur les boîtes aux lettres.

